

Belghiti Khadija

De: Belghiti Khadija
Envoyé: 12 juillet 2022 09:45
À: [REDACTED]
Objet: Renseignements concernant l'application de la Charte

Chère consœur,

Voici des éléments de réponse qui, nous l'espérons, vous permettront de conseiller adéquatement vos clients.

La *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*, sanctionnée le 1^{er} juin dernier, a introduit dans la *Charte de la langue française* l'article 89.1 de la Charte qui prévoit qu' : « Aucune disposition de la présente loi ne peut être interprétée de façon à en empêcher l'application à toute entreprise ou à tout employeur qui exerce ses activités au Québec ». (notre soulignement)

L'expression *exerce ses activités au Québec* n'est pas définie dans la *Charte*. Toutefois, l'article 25 de la *Loi sur la publicité légale des entreprises* pourrait s'avérer utile pour déterminer si une entreprise « exerce des activités au Québec » : « la personne ou la société qui possède une adresse au Québec ou qui, par elle-même ou par l'entremise de son représentant agissant en vertu d'un mandat général, possède un établissement ou une case postale au Québec, y dispose d'une ligne téléphonique ou y accomplit un acte dans le but d'en tirer profit, est présumée exercer une activité ou exploiter une entreprise au Québec. » (notre soulignement)

Actuellement, les DÉROGATIONS À L'ARTICLE 51 DE LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE se trouvent aux articles 1 à 9 du *Règlement sur la langue du commerce et des affaires* et les DÉROGATIONS À L'ARTICLE 52 se trouvent aux articles 11 à 14 RLCA. Les modifications à la *Charte* découlant de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* (articles 51.1 et 58.1) entreront en vigueur le 1^{er} juin 2025. Il demeure que le gouvernement peut prévoir par règlement, dans les conditions qu'il fixe, des dérogations aux articles 51 à 54.

En espérant le tout utile, veuillez recevoir, chère consœur, nos salutations.



Khadija Belghiti
Avocate

800, rue du Square-Victoria, 31e étage
Montréal (Québec) H4Z 1C8
Téléphone : 514 873-6565, poste 8004
Khadija.Belghiti@oqlf.gouv.qc.ca



Avis de confidentialité

Ce courriel est une communication confidentielle et l'information qu'il contient est réservée à l'usage exclusif du ou de la destinataire. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, vous n'avez aucun droit d'utiliser cette information, de la copier, de la distribuer ou de la diffuser. Si cette communication vous a été transmise par erreur, veuillez la détruire et nous en aviser immédiatement par courriel.

De : Belghiti Khadija
Envoyé : 28 juin 2022 09:30
À : [REDACTED]
Objet : TR: Renseignements concernant l'application de la Charte

Chère consœur,

La demande que vous avez transmise à l'Office québécois de la langue française a été portée à notre attention.

Nous vous reviendrons à ce sujet.

Meilleures salutations,



Khadija Belghiti
Avocate

800, rue du Square-Victoria, 31e étage
Montréal (Québec) H4Z 1C8
Téléphone : 514 873-6565, poste 8004
Khadija.Belghiti@oqlf.gouv.qc.ca



Avis de confidentialité

Ce courriel est une communication confidentielle et l'information qu'il contient est réservée à l'usage exclusif du ou de la destinataire. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, vous n'avez aucun droit d'utiliser cette information, de la copier, de la distribuer ou de la diffuser. Si cette communication vous a été transmise par erreur, veuillez la détruire et nous en aviser immédiatement par courriel.

De : [REDACTED]
Envoyé : jeudi 23 juin 2022 17:03
À : Renseignements généraux DCOM <info@oqlf.gouv.qc.ca>
Objet : Renseignements concernant l'application de la Charte

***ATTENTION : Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation.**

Assurez-vous que le courriel, y compris les pièces jointes, est légitime avant de cliquer sur un hyperlien, ou d'ouvrir ou de télécharger des fichiers.

Bonjour,

Je me permets de vous écrire puisque j'ai une question concernant l'application d'une disposition de la Charte, en particulier, article 52 de la Charte.

Je comprends que cet article s'applique également au contenu de site Internet et aux réseaux sociaux.

Selon vos guides à ce sujet :

